

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc 61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	11
PRESENTS	11
VOTANTS	11

CONVOCATION

Datée	du 10/11/23
Affichée	le 10/11/23

OBJET

Attribution aux particuliers des aides directes inscrites dans la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de la CdC et de l'OPAH-Renouvellement Urbain sur le centre-ville de L'Aigle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

Séance du 16 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le seize novembre à 18 heures et 30 minutes, les membres du Bureau Communautaire légalement convoqués le 10 novembre 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Jean-Luc BEAUFILS a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents: Jean SELLIER

Philippe VAN-HOORNE Michel LE GLAUNEC Serge DELAVALLÉE

Guy MARTEL
François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE
François CARBONELL
Jean-Luc BEAUFILS
Virginie VIOLET
Véronique HELLEUX

Monsieur CARBONELL, Vice-Président délégué à l'urbanisme, rappelle aux membres du Bureau que, lors de la séance du 19 mai 2022, le Conseil communautaire a validé le processus d'attribution et de versement des aides directes aux particuliers qui s'inscrivent dans le cadre des conventions OPAH CdC et OPAH RU à L'Aigle.

En effet, la CdC peut procéder au versement d'une subvention conformément aux conventions avec l'ANAH et le Département dès lors que les dossiers ont obtenu un accord de paiement de SOLIHA, et après validation de l'ANAH.

A ce jour, les dossiers de demande de paiement de la subvention CdC sont les suivants :

Commune	Adresse du projet	OPAH CDC ou OPAH RU	Nature de l'aide	Date courrier accord de principe ANAH	Montant subvention CdC	Date courrier accord de principe CdC	Date courrier SOLIHA accord pour demande de paiement
Auguaise	647 rue du bourg	CDC	Précarité énergétique et sortie de passoire thermique	10/02/22	1 700,00 €	4/3/22	24/7/23
Fay	Les Champs Longs	CDC	Précarité énergétique et sortie de passoire thermique	20/10/22	2 100,00 €	28/10/22	24/7/23
Aube	3 route de Paris	CDC	Précarité énergétique et sortie de passoire thermique	24/11/22	2 100,00 €	30/11/22	4/9/23
La Gonfrière	La Foucaudière Ouest	CDC	Autonomie	09/02/23	700,00 €	21/2/23	24/7/23
Saint Sulpice sur Risle	300 rue de la Fonte	CDC	Précarité énergétique et sortie de passoire thermique	06/04/23	1 700,00 €	25/4/23	21/6/23
La Ferté-en-Ouche	1 grande rue, Villers-en- Ouche	CDC	Précarité énergétique et sortie de passoire thermique	18/04/23	2 100,00 €	25/4/23	24/7/23
Les Aspres	17 rue du 1er octobre 1959	CDC	Autonomie	04/05/23	573,00 €	17/4/23	24/7/23
Auguaise	190 Le Bourg	CDC	Précarité énergétique et sortie de passoire thermique	20/10/22	2 100,00 €	28/10/22	13/9/23
Vitrai sous L'Aigle	12 Le Bourg	CDC	Précarité énergétique et sortie de passoire thermique	14/12/22	2 100,00 €	15/12/23	12/9/23
Rai	5 avenue bresnard	CDC	Précarité énergétique et sortie de passoire thermique	24/11/22	2 100,00 €	7/12/22	24/7/23
Vitrai-sous-L'Aigle	La Coepère	CDC	Précarité énergétique	24/11/22	2 100,00 €	28/2/23	10/10/23
L'Aigle	24 rue Clausthal Zellerfeld	CDC	« Précarité énergétique » et « sortie de passoire thermique »	30/03/23	1 700,00 €	25/4/23	10/10/23

- Vu la délibération n°2020-12-10-218 du 10 décembre 2020 autorisant le Président à signer les conventions OPAH,
- Vu la délibération n°2021-04-15-107 du 15 avril 2021 attribuant le marché à l'opérateur en charge suivi-animation de l'OPAH classique sur la CdC et de l'OPAH renouvellement urbain à L'Aigle,
- Vu la délibération n°2022-05-19-118 du 19 mai 2022 validant le processus d'attribution et de versement des aides aux particuliers dans le cadre des OPAH et autorisant le Bureau Communautaire à attribuer ces aides.
- Considérant que la commission constituée de SOLIHA, du Vice-Président à l'urbanisme et des services de la CdC a émis un avis favorable le 27/09/2023 sur les aides indiquées dans le tableau récapitulatif ci-dessus.
- Considérant que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget

Le Bureau, après en avoir délibéré:

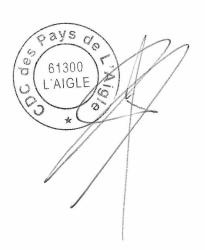
➤ ATTRIBUE aux particuliers mentionnés dans le tableau ci-dessus les aides directes inscrites dans la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de la CdC et de l'OPAH Renouvellement Urbain (RU) sur le centre-ville de L'Aigle.

VOTE: UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en Préfecture le 2 1 NOV. 2023 Publié en ligne le 2 1 NOV. 2023 Certifié exécutoire

Le Président, Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture 061-200068468-20231116-2023-11-16-194-DE Date de réception préfecture : 21/11/2023